

Réunion extraordinaire du Comité Central d'Entreprise le 24 juillet 2013

La Direction va déposer un dossier afin de bénéficier d'un **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**.

Selon ses propres évaluations calculées sur la base des rémunérations brutes, ne pouvant excéder 2,5 fois le SMIC soit 3575,55 €uro, la Direction estime que FPT France pourrait prétendre à percevoir 1 million d'€uro.

Cette somme serait utilisée pour financer 2 projets en octobre ou novembre 2013 pour les sites suivants :

Garchizy : Activité de re-layout pour permettre d'améliorer le flux productif afin d'augmenter la compétitivité et d'investir pour de nouvelles machines à l'usinage.

Bourbon-Lancy : Investissement pour des chariots automatisés (AGV) pour permettre d'améliorer certains flux logistiques pour approvisionner les lignes.

La CGT a demandé si d'autres projets ont ou seront étudiés et si la somme d'1 million d'€uro était répartie équitablement entre les 2 sites.

La Direction indique que ces 2 projets sont prioritaires et que la somme totale est répartie proportionnellement par rapport à la masse salariale de chaque site.

Seul le syndicat SNI a donné un avis favorable à ces projets étant donné que les deux autres organisations syndicales (CGT et FO) n'ont pas droit au chapitre pour émettre un avis consultatif.